

Mémoire déposé au BAPE

Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom

Bonjour,

J'ai décidé de faire entendre ma voix au BAPE dans le cadre de la demande de la minière Champion Iron et sa filiale Minerais de fer Québec (MFQ) pour le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom. Le fait que la minière souhaite déverser ses résidus miniers dans des lacs m'interpelle au plus haut point car l'impact sur l'environnement est majeur. Cette demande vise clairement la DESTRUCTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT.

Je me sens fortement interpellé lorsque des compagnies minières ont des comportements que je qualifierais de « mauvais citoyen corporatif ». Juste de lire froidement le besoin exprimé par la minière, ça dépasse l'entendement. Comment une compagnie minière peut s'approprier le droit d'attaquer la nature dans son élément le plus vital, l'EAU. Cette richesse, dont on peut se vanter au Québec d'être privilégié par notre grand nombre de lacs, ne mérite pas de se faire attaquer sans se battre pour être protégé.

Je suis membre fondatrice de la Coalition des opposants au projet minier en Haute-Matawinie (COPH). Ce projet dans la région de Lanaudière au Québec a aussi plusieurs enjeux environnementaux qui pourraient avoir des impacts irréversibles sur la nature dont la gestion des déchets miniers. Si le gouvernement autorise Champion Iron (ou MFQ) à déverser les résidus miniers dans des lacs, il créera un précédent que plusieurs autres compagnies minières imiteront. Des désastres environnementaux sont prévisibles au lac Bloom ou ailleurs au Québec. Le projet du lac Bloom est loin des grands centres urbains. Et si des minières s'installaient près de grands centres de villégiatures chéris par les québécois, par exemple le Mont Tremblant ou Magog, est-ce que les règles seraient différentes ? Il faut voir plus loin du fait que c'est près de chez nous ou non. **Un lac, qu'il soit tout près de nous ou dans un coin éloigné dans le nord du Québec mérite d'être protégé car c'est l'essence même de la vie. Sans eau, on ne peut vivre. Il faut s'en rappeler !**

Les minières font des demandes sans cesse en faveur du volet économique de leurs projets et non en faveur de l'environnement. Permettre de décharger les résidus miniers dans des lacs n'est pas l'idée du siècle et encore moins de l'autoriser. **En autorisant cette pratique, nous perdrons alors comme société québécoise notre pouvoir de protéger notre richesse, notre environnement, nos lacs.**

Les compagnies minières font toujours valoir l'aspect économique des procédés utilisés dans leur chaîne de production. Les solutions alternatives sont jugées pour elles trop coûteuses et elles cherchent au maximum à réduire leurs coûts même si l'environnement est affecté. Ce n'est pas l'aspect économique qui doit prendre le dessus et influencer les recommandations du BAPE et finalement les décisions de notre gouvernement. **Protéger notre environnement doit être en haut de la liste des priorités du gouvernement car les impacts risquent d'être irréversibles et des coûts environnementaux potentiels futurs devront être assumés par les québécois** (ex. fermeture hâtive de mine avec réserve insuffisante pour les coûts de restauration).

SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA DESTRUCTION DE LACS

Pour la mine de fer du lac Bloom et Champion Iron, des solutions alternatives existent pour se départir de ses résidus miniers plutôt que de les enfouir dans des lacs. **La meilleure selon moi est de remettre la totalité des résidus miniers dans la fosse minière.** Cette pratique existe déjà et elle est même exigée et encadrée par des lois dans certains états américains (Californie).

Le remblaiement de la fosse avec les déchets miniers permet :

- d'éviter d'étendre la destruction de l'environnement en surface par une empreinte permanente plus grande
- d'éviter la création de digues et leur bris potentiel causant des déversements dans l'environnement
- réduire les coûts directs et indirects que pourraient subir les populations locales, les gouvernements et l'ensemble des québécois à long terme
- et **SURTOUT, d'éviter de faire disparaître des lacs et de contaminer des cours d'eau.**

D'ailleurs, pourquoi nos lois québécoises n'exigent-elles pas cette protection à l'environnement en forçant les minières à remblayer leurs fosses d'extraction? Nos élus, qui ne sont que de passage dans leur parcours politique, devraient être préoccupés par le lègue environnemental qu'ils laisseront à leurs enfants et petits-enfants plutôt que de ne penser qu'à remplir les coffres de l'état dans une vision court terme. Le Québec est grand et riche avec ses multiples lacs. Nous devrions en être fière, respectueux et les protéger inconditionnellement.

Le gouvernement doit mettre en place de meilleures pratiques environnementales envers les compagnies minières afin d'éviter que des projets miniers, peu importe leur ampleur ou leur emplacement, opèrent leurs mines en créant des impacts environnementaux permanents (vise aussi les compagnies minières dont les quantités extraites ne nécessitent pas des autorisations gouvernementales).

Les lois touchant les compagnies minières doivent être renforcées afin que les règles soient claires et protègent entre autres, les populations locales et notre environnement et, que les citoyens et les gouvernements n'aient pas à débattre à la pièce des demandes des minières, lesquelles peuvent créer des précédents et causer des préjudices à notre environnement.

Je souhaite donc que le BAPE et le gouvernement rejette la demande de Champion Iron et sa filiale MFQ de rejeter ses résidus miniers et ses stériles de la mine de fer du lac Bloom dans des lacs.

Restons debout et protégeons notre environnement.

Josée Méthot
Laval, Québec